



## PROJET DE LOI :

### Examen devant l'Assemblée nationale

Les 23 et 24 janvier derniers, les députés ont examiné le projet de loi portant notamment sur la création du nouvel opérateur public fusionnant l'Oncfs et l'Afb et renforçant les pouvoirs de police des Inspecteurs de l'Environnement.

L'assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi amendé en commission et en séance.

Ce projet étant déclaré « en procédure d'urgence » par le Gouvernement, il n'y aura qu'une seule navette entre les 2 chambres. Ce n'est que si la Commission mixte paritaire ne trouve pas d'accord commun qu'il reviendra en dernière lecture à l'assemblée nationale.

Les points essentiels des discussions dans l'hémicycle ont porté sur :

#### Le nom de l'opérateur :

Des députés ont déposé des amendements visant à modifier le nom en y ajoutant un lien avec les milieux ou le mot chasse. Nous avons appris à cette occasion le résultat de la consultation qui a été portée par le ministère à notre endroit : 42% des 2300 réponses (966) avaient la proposition OFB parmi les 3 réponses proposées et 22% de ces 42% (212) avait mis OFB en première proposition.

#### La composition du Conseil d'administration :

Les députés ont obtenu du Gouvernement une extension de ce dernier. En effet, alors que ce dernier voulait un conseil restreint à une vingtaine, il a finalement déclaré qu'il serait composé de 30 à 40 personnes...

#### Les missions de l'opérateur :

A l'initiative essentiellement de la rapporteure qui souhaite que « son bébé » comme elle l'a répété, ne disparaisse pas, l'ensemble des missions de l'AFB a été reporté. Ici aussi, le Gouvernement qui souhaitait ne pas s'étendre dans la disposition législative s'est vu imposer une liste à la Prévert de missions qui relèvent davantage d'un opérateur type ADEME que d'un établissement qui emploiera 1700 Inspecteurs de l'Environnement chargés de missions de Police de la nature.

L'Unsa-Ecologie a travaillé de concert avec de nombreux parlementaires pour améliorer la partie consacrée au renforcement des pouvoirs de police des Inspecteurs de l'Environnement. Le point essentiel concernant la création d'Officiers Judiciaires de l'Environnement (OJE) pour répondre aux besoins d'enquêtes a fait l'objet de nombreux échanges, notamment avec la Ministre Emmanuelle Wargon.

Cette dernière n'est pas opposée à la mise en place de cette mesure car elle défend l'idée selon laquelle les Inspecteurs de l'Environnement doivent pouvoir mener leurs enquêtes jusqu'au bout, sans avoir à se dessaisir en faveur des OPJ de la Gendarmerie ou de la Police nationale qui sont largement occupés par leurs missions traditionnelles.

La Ministre a donc décidé, avec sa collègue de la Chancellerie, de missionner les Conseils généraux du développement durable d'un côté et de la Justice de l'autre pour répondre à la question de savoir si l'on peut aller jusqu'au statut d'OPJ, selon ses propres termes devant les Parlementaires. Et d'ajouter que la question pourrait être tranchée avant le passage devant le Sénat.

**Les Parlementaires qui ont défendu ce point vont se tenir en relation avec la Ministre pour connaître l'évolution de la mission afin que celle-ci ne soit pas annoncée pour noyer le poisson....**

Un bilan des mesures police inscrites :

- ◆ Compétence sur les armes (et consultation fichiers AGRIPPA et FINIADA sur un plan administratif)
- ◆ Accès au fichier national des immatriculations de véhicules (FNI)
- ◆ Compétence territoriale nationale des IE
- ◆ Réquisition à personnes qualifiées
- ◆ Devenir des saisies
- ◆ Modification rédactionnelle de certains articles pour faciliter la mise en œuvre de la police administrative (Code forestier)
- ◆ Commission rogatoire pour les IE avec une application immédiate en attendant le 01/01/2020 (alors que c'était déjà prévu !!)
- ◆ Vidéosurveillance pour la lutte contre le dépôt de déchets dans le milieu naturel
- ◆ Mise en œuvre des poursuites alternatives sous contrôle procureur
- ◆ Fichier permis de chasser sous contrôle OFB
- ◆ Prélèvement échantillons en police administrative

Reste également en suspend l'accès aux fichiers de police judiciaire, indispensables éléments de base pour travailler à la répression des trafics et des atteintes aux milieux. La rapporteure et la ministre se sont dites favorables sur le fond, précisant que la mention « notamment » inscrite au L 230-10 CPP peut inclure les Inspecteurs de l'Environnement.

Sur les mesures cynégétiques, à noter que l'amendement du Gouvernement visant à mettre en place des règles relatives à la sécurité à la chasse a été retiré en séance....

Cette première lecture a permis d'améliorer ce projet de texte sur certains points. Cependant, le passage au Sénat devra combler les lacunes laissées.



## **POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?**

**L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.**

**APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!**

**Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30 Euro x INM au 1er janvier 2019**

**(à savoir : 66,6% déductible des impôts)**